

BAREMES
(en vigueur au 01.01.2016)

1- GERANCE : mandat de gestion locative

	H.T	T.T.C
*Honoraires de gestion courante : honoraires calculés sur toutes sommes encaissées (loyer, charges, ...) et reversées au mandant	7,50 %	9,00 %
*Honoraires sur travaux calculés sur le montant H.T. des travaux	3,00 %	3,60 %
*Honoraires à la vacation horaire pour les prestations supplémentaires		
- heures ouvrables (du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 14h à 18 h)	50 €	60 €
- heures non ouvrables (en dehors des heures ouvrables ci-dessus)	62,50 €	75 €

2 – LOCATION :

2.1 FRAIS D'AGENCE : locaux d'habitation (appartement, maison, meublé)

- Honoraires d'entremise et de négociation dus à la signature du bail	100 €	120 €
- Honoraires partagés entre le bailleur et le preneur, conformément à l'article 5 I de la loi du 06/07/1989, ne pouvant dépasser, pour la part du locataire, le plafond par m ² fixé par voie réglementaire		

* Honoraires pour visite, constitution dossier locataire, rédaction de bail, état des lieux		
- Studio et T1 Forfait (dont EDL 250 € TTC)	500 €	600 €
- T2 Forfait (dont EDL 270 € TTC)	600 €	720 €
- T3 Forfait (dont EDL 300 € TTC)	700 €	840 €
- T4 Forfait (dont EDL 350 € TTC)	800 €	960 €
- T5 et plus Forfait (dont EDL 400 € TTC)	900 €	1.080 €
Plafond réglementaire au 01/08/2014 : 11 € TTC par m ² habitable dont 3 € TTC pour l'état des lieux		

2.2 FRAIS AGENCE : Parking ou garage

Frais à la charge du locataire		
*Honoraires rédaction de bail et état des lieux	Forfait 41,67 €	50 €

2.3 FRAIS AGENCE Locaux commerciaux, professionnels ou administratifs ...

Honoraires calculés sur la base du 1 ^{er} loyer annuel à la charge du locataire		
*Honoraires de négociation, entremise	5,00 %	6,00 %
*Honoraires établissement état des lieux	3,00 %	3,60%
*Honoraires rédaction de bail ou avenant	3,00 %	3,60%

3 - SYNDIC : contrat de syndic

Barème figurant dans le contrat de syndic adapté en fonction de l'immeuble et de ses équipements

4 – CONSEIL IMMOBILIER – EXPERTISE :

Honoraires à la vacation horaire comprenant le temps de déplacement	H.T	T.T.C
Aux heures ouvrables	70 €	84 €
(du lundi au vendredi de 9H à 12H puis de 14H à 18H)		
Aux heures non ouvrables	87,50 €	105 €
(en dehors des heures ouvrables ci-dessus)		